



ÉLECTIONS MUNICIPALES

Les prochaines élections municipales se tiendront le lundi 18 octobre 2021.

Les électeurs voteront pour un maire et six conseillers municipaux.

RENSEIGNEMENTS POUR LES CANDIDATS

Téléchargez notre Guide pour les candidats (PDF), qui vous aidera à comprendre les exigences du rôle et à accéder aux ressources d'information.

Le Local Authorities Election Act (LAEA) régit les élections pour les juridictions locales de l'Alberta. Tous les candidats doivent consulter le LAEA pour obtenir des détails complets sur le processus de nomination.

Le gouvernement de l'Alberta a produit diverses Fiches d'information en soulignant les récents changements apportés à Local Authorities Election Act (la loi sur l'élection des autorités locales), y compris des renseignements sur le financement des campagnes et les amendements relatifs à la divulgation des contributions. Les candidats ont la responsabilité d'examiner et de respecter toutes les exigences législatives provinciales.

CANDIDATURES

Les formulaires de candidature doivent être déposés auprès de la directrice du scrutin entre le 1er janvier 2021 et le 20 septembre 2021 à midi.

Les formulaires de candidature peuvent être déposés par courrier à l'adresse ci-dessous, ou en personne. Veuillez communiquer avec la directrice du scrutin pour prendre rendez-vous pour le dépôt en personne. De plus amples renseignements seront donnés au fur et à mesure de l'évolution des restrictions liées à la pandémie.

Christine Nadon | Returning Officer

Email: cnadon@town.jasper.ab.ca | Phone: 780-852-4724

Adresse du bureau : 303 Bonhomme Street (Jasper Activity Centre)

Adresse postale :

Christine Nadon, Returning Officer

Municipality of Jasper

PO Box 520, Jasper, AB T0E 1E0

*Les candidatures par fax ou par courrier électronique ne seront pas acceptées.



ÉLECTIONS MUNICIPALES

FORMULAIRES DE CANDIDATURE

Tous les candidats doivent remplir et soumettre les formulaires suivants :

- Form 4 - Nomination Paper and Candidate's Acceptance (PDF)
- Form 5 - Candidate Financial Information (PDF)
- Les formulaires ci-dessus sont personnalisés pour la municipalité de Jasper afin de faciliter leur utilisation et leur complétion. Les formulaires provinciaux seront également acceptés et peuvent être téléchargés à partir du site web du gouvernement de l'Alberta.

Formulaire 4 – Mise en nomination et acceptation du candidat

- Les candidats ne peuvent se présenter qu'à un seul « poste », soit celui de maire ou celui de conseiller.
- Le formulaire 4 doit être signé par cinq (5) électeurs éligibles de la municipalité de Jasper.
- Les candidats doivent examiner les articles spécifiés de la loi sur l'élection des autorités locales.
- Ce formulaire doit être signé par un commissaire à l'assermentation ou un notaire de l'Alberta si vous les envoyez par la poste. Si vous les envoyez en personne, la directrice du scrutin ou son délégué peut signer le formulaire pour vous.

Formulaire 5 - Données financières du candidat

- Le formulaire 5 sert à documenter les renseignements financiers de la campagne. Vous êtes tenu de le remplir même si vous ne prévoyez pas d'accepter de contributions à la campagne (laissez simplement les champs « le cas échéant » vides dans ce cas-là).
- N'indiquez aucune donnée bancaire personnelle; ce formulaire sert uniquement à documenter les comptes de campagne.

*Veuillez noter qu'il n'y a pas de système de quartiers dans la municipalité de Jasper, et qu'aucun dépôt n'est exigé pour déposer votre déclaration de candidature.

RENSEIGNEMENTS POUR LES ÉLECTEURS

Les renseignements sur le lieu et la date du vote et les exigences en matière d'identification des électeurs seront disponibles à l'approche du jour du scrutin.

Dates importantes

- Lundi le 4 janvier 2021 : Début de la mise en nomination
- Lundi le 20 septembre 2021 : Date-limite pour soumettre les candidatures. La limite est à midi.
- Mardi le 21 septembre 2021: Date-limite pour retirer sa candidature ou changer de poste. La limite est à midi.
- Lundi le 18 octobre 2021: Journée des élections.